

L'installation de ce Conseil de commerce eut lieu au palais de la Préfecture, dans la salle dite d'Henri IV, le 41 pluviôse an X (31 janvier 1802). — (*Alm. histor. de l'an XI.*)

Les séances se tenaient dans la maison du palais Saint-Pierre.

Cet état de choses n'eut qu'une courte durée, puisque le 3 nivôse an XI (24 décembre 1802), un arrêté des consuls reconstitua à Lyon une Chambre de commerce qui fut installée le 23 ventôse an XII (14 mars 1803), à onze heures du matin, dans une des salles de la Préfecture. (*Bulletin de Lyon*, page 162, n° 50.)

Elle fut chargée de présenter ses vues sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce ; — de faire connaître les causes qui en arrêtent les progrès ; — d'indiquer les ressources qu'on peut se procurer ; — de surveiller l'exécution des lois et arrêtés concernant la contrebande.

Les membres de notre Chambre, au nombre de quinze, devaient avoir fait le commerce en personne au moins pendant dix ans. Ils nomment annuellement leur président choisi par eux. M. le Préfet du département du Rhône en est en outre membre-né et le président d'honneur ; il préside effectivement les séances où il assiste en personne.

Cette assemblée voulut aussi, comme sa sœur aînée, avoir des jetons de présence, qui se distinguent de ceux de l'ancienne Chambre en ce que jusqu'à ce jour on leur a donné à tous la forme octogone.

Le premier que nous avons reproduit sous le n° 6, a pour devise : *Virtute duce, comite Fortuna*, paroles tirées